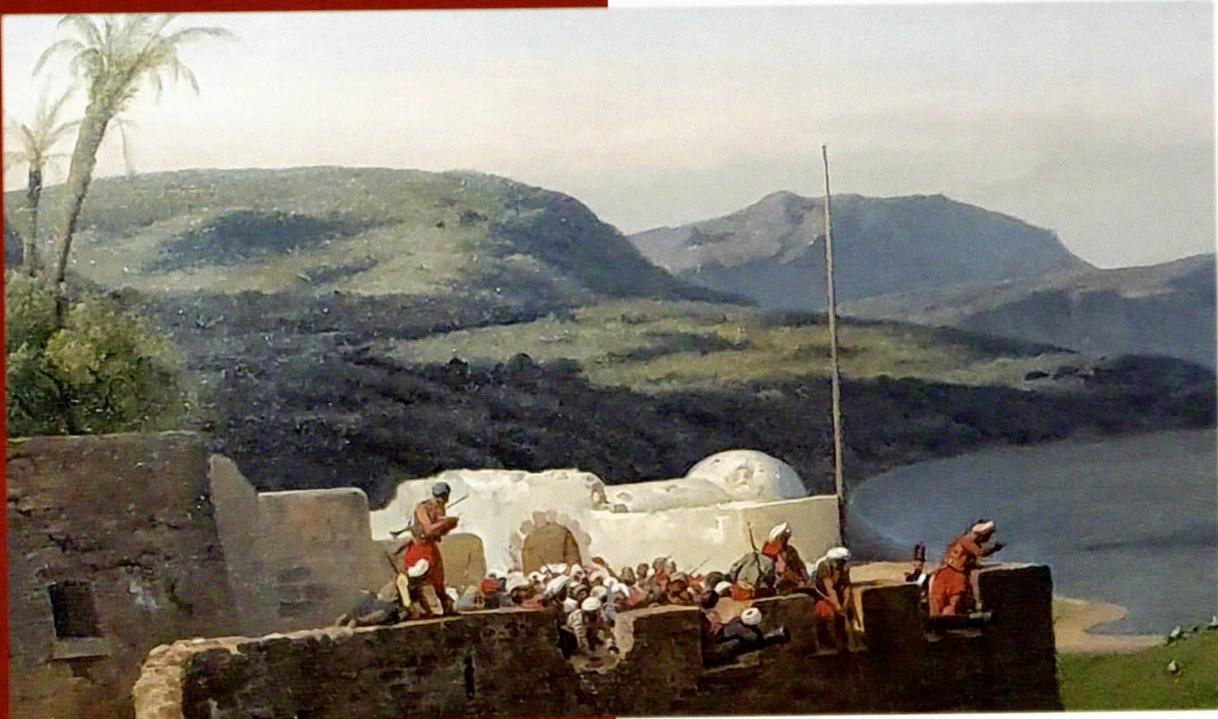




Vice-amiral d'escadre (2s)
Eric Schérer
Membre de l'Académie de Marine



BÔNE 1832

Le corps de débarquement d'une goélette de la Marine royale contribue à la prise de contrôle de Bône en 1832

Exposé à Versailles à l'occasion de l'hommage rendu au peintre Horace Vernet, un tableau représente l'action des marins lors de la libération de Bône en 1832. Le résumé de cette action qui eut lieu lors de la conquête de l'Algérie est issu de l'extrait des mémoires du général d'Armandy, alors capitaine d'artillerie et à la tête de cette action périlleuse.

La ville de Bône avait d'abord été occupée par les Français menés par le général Damrémont en 1830 ; ces derniers avaient été accueillis avec joie par les habitants, car ces derniers craignaient les actions de rétorsion du bey de Constantine dont ils avaient cherché à se libérer du joug. Mais la ville fut évacuée par suite de la volonté du maréchal de Bourmont de concentrer toutes ses forces à Alger pour, le cas échéant, venir au secours du roi Charles X confronté à

Bône, 7 mars 1832, vue du haut des remparts
© Photo collection particulière, DR.

une agitation qui devait aboutir aux Trois Glorieuses et à son éviction à la fin de juillet 1830.

Une première tentative de reprise de contrôle de la ville en septembre 1831, d'abord bien engagée car à la demande de ses habitants, se solda en définitive, du fait d'une trahison du bey local, par la mort des cadres européens et de zouaves d'une compagnie appuyée par les marins des corps de débarquement de la corvette *La Créole* et du brick *Adonis* venus en renfort, alors que ces bâtiments étaient au mouillage sur rade. Soixante-dix zouaves et vingt marins périrent au cours de l'action. En rétorsion, les bâtiments de guerre bombardèrent la ville, en pure perte, puis firent route vers Alger pour y rendre compte du désastre.

Quelque temps après, une députation de Bône vint à Alger implorer la clémence des Français et réclamer

leur soutien contre le bey de Constantine qui les affamait et menaçait d'envahir la ville qu'il assiégeait.

Aussi, en février 1832, la goélette de guerre de six canons *La Béarnaise* fut envoyée devant Bône ; elle avait à son bord le capitaine Yusuf – nom musulman donné à Joseph Vantini, du temps de sa captivité chez le bey de Tunis. Yusuf fut un homme au destin exceptionnel et légendaire (ancien esclave, il deviendrait général).

En 1832, il était interprète et capitaine à titre indigène des chasseurs algériens – ils seraient ensuite appelés spahis – en cours de constitution. Le bey de Constantine n'était effectivement pas loin de vouloir conquérir la citadelle par la force. Yusuf se rendit à terre et rencontra le bey local qui lui promit son allégeance à la France si cette dernière voulait bien ravitailler la ville.

Après un retour à Alger pour rendre compte de sa mission, la goélette repartit vers Bône avec les capitaines d'Armandy et Yusuf, deux sous-officiers d'artillerie et un canonier, emportant des vivres pour la ville grâce à une felouque qu'elle devait escorter ou remorquer. Il s'agissait alors uniquement de s'attirer les faveurs de la population, en attendant les instructions ultérieures du Gouverneur général, notamment s'agissant d'une prise de contrôle grâce à un effectif militaire plus adapté réuni sous un mois. Armandy était un ancien officier d'artillerie de la Grande Armée qui avait été contraint à la démission du fait de son attachement trop marqué à l'Empereur ; il avait ensuite bourlingué en Orient, où il avait appris l'arabe, avant d'être réintégré dans l'armée de la Monarchie de Juillet pour sa connaissance de la langue et des coutumes orientales.

La Béarnaise se présenta devant Bône le 26 février. Armandy se rendit dans la casbah en tant que consul, accompagné de Yusuf et d'officiers de la goélette. Il y fut reçu par le perfide bey local qui l'hébergea avec ses trois artilleurs, tandis que la goélette dut appareiller pour une autre mission mais que la felouque resta sur place. Armandy profita de ce séjour pour analyser la situation, en particulier la capacité des remparts et de l'artillerie à résister à une attaque du bey de

Constantine qui campait non loin de la ville. Peu de temps après, l'attaque des troupes du bey de Constantine survint, sans toutefois qu'elles prissent la citadelle, mais il fallut pour les Français s'échapper de la ville ; ils rallièrent alors la felouque qui croisa en rade. Tout était donc à refaire en matière de prise de contrôle de Bône par la France.

Cependant, les assiégeants constantinois vinrent parlementer à bord de la felouque. Le représentant du bey de Constantine assura le consul des bonnes dispositions de son maître à l'égard de la France et souhaita que le séjour sur place du représentant français se poursuivît ; le consul quant à lui indiqua que sa mission comme consul de France auprès de la ville de Bône ne pouvait perdurer que si les couleurs de celle-ci restaient hissées sur la citadelle. En attendant, il fit envoyer un message par des pêcheurs locaux à *La Béarnaise* qu'il pensait être à Tunis pour informer cette goélette de la situation et lui demander de revenir concourir à ses projets de prise de contrôle de la ville.

Le 26 mars, le vapeur à roues *Pélican*, un des premiers bâtiments à vapeur de la Marine royale arriva à Bône pour y recueillir des nouvelles, le Gouverneur général d'Alger s'inquiétant de ne pas voir revenir son représentant Armandy. Ce dernier proposa au commandant du vapeur de lui confier une vingtaine d'homme pour prendre le contrôle de la citadelle, où l'autorité du bey local commençait à s'émousser, et d'y hisser les couleurs françaises. Le commandant refusa, la manœuvre lui paraissant dangereuse et n'ignorant pas que le Gouverneur d'Alger n'avait reçu aucune directive de Paris au sujet de Bône.

Le *Pélican* parti, *La Béarnaise* arriva... Son commandant, d'abord réticent, fut finalement sensible aux arguments d'Armandy ; le capitaine Yusuf, toujours à bord, et les officiers de la goélette étaient enthousiastes à l'idée de se saisir de la citadelle. Mais il fallait se décider vite, car le représentant du bey de Constantine perdait patience et menaçait de prendre celle-ci et d'y massacrer la garnison du bey local.

Pour sauver intégralement Bône de la convoitise des Constantinois, il fallait convaincre le bey local d'accepter la protection française. Il signifia son refus à

Armandy et Yusuf, mais face au péril qu'elle courait du fait de cette non-décision du bey, la garnison se rebella contre lui et l'anarchie s'installa en ville. Armandy avait cependant préalablement quitté les lieux avec le dessein d'y revenir pour s'y introduire avec le soutien de Yusuf qui lui était resté dans la citadelle – les portes de celle-ci étaient désormais fermées et surveillées par les troupes de Constantine – pour y obtenir des soutiens intérieurs, la garnison lui semblant favorable.

Pour prendre le contrôle de la ville en y hissant les couleurs françaises, un détachement fut constitué et se présenta devant la citadelle dans la nuit du 26 au 27 mars, afin de ne pas alerter les troupes du bey de Constantine. Ce détachement était composé du capitaine d'Armandy, du lieutenant de frégate

du Couëdic – ce grade correspondait alors à celui d'enseigne de vaisseau –, de l'élève de 1^{re} classe de Cornulier, de 24 officiers mariniers et marins de *La Béarnaise* – c'était considérable pour un aussi petit bâtiment – et de 3 artilleurs. Le détachement français pénétra à l'intérieur de la citadelle grâce à une corde lancée à travers une embrasure par Yusuf et ceux que ce dernier avait gagné à la cause de la France.

Le drapeau français fut enfin hissé sur la citadelle, ce qui rendit furieux le représentant du bey de Constantine qui cependant ne tenta rien de sérieux pour reprendre le contrôle complet de la ville mais se contenta de la piller et de l'incendier partiellement le lendemain avant de se retirer.

Dès le 27 au soir, le capitaine d'Armandy pouvait écrire au Gouverneur général d'Alger : « *Mon général, à la tête de 26 marins que m'a confiés le capitaine de La Béarnaise, je suis entré ce matin dans la Casbah de Bône, où nous avons 130 Turcs et Arabes pour auxiliaires ; je m'en défie malgré leurs protestations de fidélité ; l'armée du bey de Constantine, maîtresse de la ville, nous tient assiégés. Malgré tout, nous garderons, je l'espère, cette citadelle à la France jusqu'à l'arrivée des renforts que je vous prie de m'envoyer.* »

Cette action particulièrement intrépide se soldait par un succès, en dehors de toute instruction formelle du Gouverneur, alors que les Français auraient pu être massacrés. Face à une garnison peu sûre, *La Béarnaise* dut en effet envoyer à terre des marins supplémentaires. Et des renforts arrivèrent enfin les 8 et 9 avril (un bataillon du 4^e régiment d'infanterie de ligne). La goélette rentra alors à Alger le 13 avril, saluée par 15 coups de canon pour sa participation à ce beau coup de main.

Sur le tableau exposé à Versailles, nous voyons 17 marins de *La Béarnaise* qui s'apprêtent à gravir les remparts à la suite d'un des leurs, qui porte le drapeau français qui va être hissé sur la citadelle.

Les marins sont dans la petite tenue définie par l'ordonnance du 1^{er} mars 1832, à une exception près qui montre que le tableau a été peint quelques années après les événements – il le fut pour le salon de 1835. En effet, si la cravate rouge est bien conforme, le port du chapeau de paille paraît bien incongru, dans la

Prise de Bône le 7 mars 1832 par Horace Vernet.
© Photo collection particulière, DR.





mesure où ce dernier n'apparut sur la tête des marins qu'en 1834-1835, car la première mention officielle de cette coiffure se trouve dans un texte du 24 décembre 1835. C'est plutôt la casquette à double visière et bandeau alternativement bleu et rouge qui devait alors être portée, à moins que le chapeau à la matelote ne fût autorisé par le commandement compte tenu des conditions météorologiques, ce qui tout de même douteux au mois de février. Ici, les marins ressemblent davantage à ceux de 1840 du dessin qu'Edouard Detaille réalisa cinquante années plus tard²⁵.

Le tableau de Vernet présente par ailleurs une situation générale pour le moins confuse.

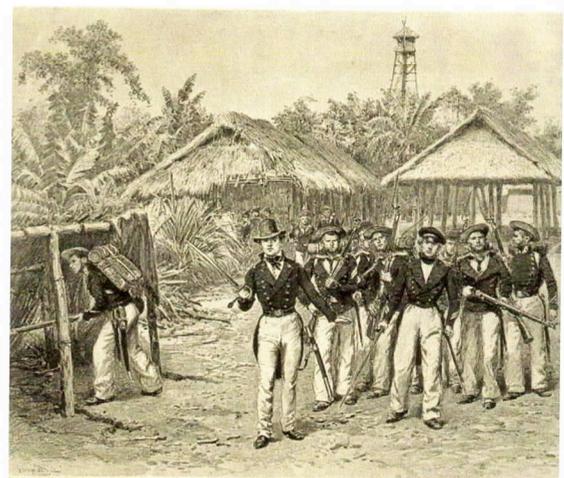
Nous y voyons en particulier le bey local surveillé par ses anciens subordonnés qui se sont rebellés, et surtout un artilleur qui commence à distribuer des pains pour ravitailler la garnison et la population affamées. Nul doute que cette action eut plutôt lieu après le hissage des couleurs et la reconnaissance par tous de la souveraineté française sur la ville... Mais les peintres du genre agissaient au profit du pouvoir politique pour magnifier les conquêtes et les victoires grâce à leurs oeuvres, pas pour rendre compte de la vérité... Reconnaissons cependant que le détachement français fit preuve d'une grande hardiesse compte tenu de son faible effectif.

Détail des 17 marins de la Béarnaise qui s'apprêtent à gravir les remparts.

© Photo collection particulière, DR.

Compagnie de débarquement marine royale 1840 (par Edouard Detaille).

© Photo collection particulière, DR.



25. Tous les détails sur l'uniforme des marins non-officiers sont à retrouver dans notre ouvrage *Équipages et fonctionnaires de la Marine. Corps et uniformes. 1830 – 1940*, Bernard Giovanangeli éditeur, 2017.



matelot en petite tenue 1825 (Bardel).
© Photo collection particulière, DR.

Le corps de débarquement des bâtiments de la Marine royale au début de la Monarchie de Juillet

Depuis l'origine, et afin que tous les marins embarqués fussent instruits au maniement des armes à feu et des armes blanches pour participer aux abordages, la marine s'appuyait sur du personnel spécialisé dans ce domaine du combat aux armes portatives. Toutefois, sous l'Ancien Régime, ce personnel spécialisé n'appartenait pas toujours à la Marine, venant de corps d'infanterie de la Guerre dédiés ou non au service de la mousqueterie à bord.

Lorsque Louis XVIII arriva au pouvoir, la Marine avec ses équipages de haut-bord était auto-

suffisante pour ce service. Cependant, le Roi les supprima et, après plusieurs atermoiements, il créa en 1816 le corps royal d'artillerie de la marine²⁶ composé de huit bataillons au sein desquels se trouvaient des bombardiers et des canonniers, ces derniers ayant en particulier vocation à embarquer à bord des vaisseaux pour y constituer la garnison et y contribuer au service du canonage, comme en leur temps les canonniers-matelots.

Mais l'organisation des troupes de la Marine changea une nouvelle fois en 1822 pour former un régiment d'artillerie de marine²⁷, désormais servant exclusivement à terre, dans les ports de France et aux colonies, et deux régiments d'infanterie de marine destinés à la garde de ports et à la constitution de la garnison des bâtiments. Cependant, cinq années plus tard, les bataillons de ces régiments furent incorporés au sein de trois régiments d'infanterie légère²⁸ et la marine fut alors laissée sans garnison et dut organiser la formation à l'infanterie des marins des équipages de ligne. Cette organisation fut confirmée en 1828²⁹, car si trois régiments d'infanterie furent spécialement affectés au service des colonies qui relevait de la Marine, il n'était définitivement plus question de participer à la formation des garnisons des bâtiments de la marine...

À la fin de la Restauration, les gradés « professionnels » de la mousqueterie étaient donc exclusivement issus des équipages. Possédant une spécialité d'origine – comme manoeuvrier ou canonnier – ils occupaient en fait une fonction à bord en rapport avec la mousqueterie qui devint leur second métier. Ils constituaient l'ossature du corps de débarquement de tout bâtiment de guerre, corps de taille en rapport avec celle de ce dernier et ensemble de marins non plus seulement aptes à partir ou à résister à l'abordage dans les combats navals rapprochés, mais destinés à constituer le détachement susceptible d'être envoyé à terre en cas de nécessité, puisqu'il n'y avait plus de garnison à cet effet.

26. Ordonnance du Roi du 21 février 1816.

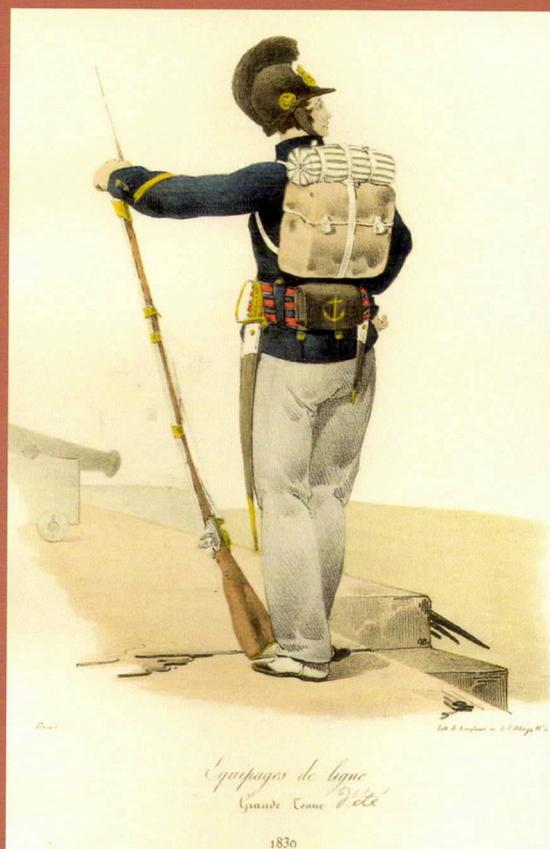
27. Ordonnance du Roi du 7 août 1822.

28. Ordonnance du Roi du 28 août 1827.

29. Ordonnance du Roi du 17 août 1828.

La Marine ne paraît pas avoir fixé strictement la composition de ces corps de débarquement en fonction de la taille du bâtiment. Cependant, le nombre d'armes devant être embarquées et l'effectif des équipages donnent des indications à ce sujet. Ainsi, la corvette de 24 canons *La Créole* et le brick de 20 canons *Adonis* impliqués dans les opérations de reprise de contrôle de Bône en 1831 avaient des équipages respectivement de 100 et 80 hommes environ ; ils détenaient à bord 70 fusils, 10 mousquetons et 10 sabres d'infanterie (sabres briquets) pour le premier, 50 fusils, 8 mousquetons et 8 sabres d'infanterie pour le second³⁰. Le sabre d'infanterie étant l'arme indispensable pour les marins débarqués de grades autres que d'officiers ou de premier maître, on peut imaginer la modicité de l'effectif mis à terre par ces deux bâtiments (une grosse vingtaine en théorie, sans doute davantage au vu de l'effectif du détachement de la goélette de guerre *La Béarnaise* évoquée ci-dessous et de l'apparent non-respect de la règle relative au sabre sur le tableau exposé à Versailles que nous commentons).

Les mémoires du général d'Armandy indiquent par ailleurs que cette goélette mit à terre jusqu'à 40 marins pour renforcer la garnison de Bône en attendant des renforts d'Alger, et en ne laissant à bord au mouillage que 15 membres d'équipage complétés de 15 marins corailleurs italiens trouvés sur place, ce qui paraît bien imprudent. La question de l'armement des hommes mis à



Matelot en grande tenue en 1830 (tiré de l'ouvrage d'Albert Depréaux).
© Photo collection particulière, DR.

terre par *La Béarnaise* se pose par ailleurs, car sa dotation en armes portatives, n'était que de 18 fusils, 6 mousquetons et 8 sabres d'infanterie³¹...

LA SABRETACHE EN RÉGIONS

La Sabretache met en place un réseau de correspondants régionaux afin d'animer des partenariats avec des associations locales, de densifier les liens avec les musées et de faire connaître et rayonner notre association.

Si ce rôle vous intéresse contactez-nous à
regions@lasabretache.fr
www.lasabretache.fr

30. Règlement portant fixation des objets de toute nature à délivrer aux bâtiments de l'État pour armement, rechange et approvisionnements, en guerre et en paix, pour six mois de campagne, seconde édition, Imprimerie royale, 1832.

31. *Ibid.*